



MOTO-CLUB: AMICALE MOTOCYCLISTE D'AMBAZAC **N° D'ÉPREUVE FFM:** 581
E-MAIL: amambazac@outlook.fr **DATE:** 7 juillet 2024
TÉLÉPHONE: 06.81.22.60.53 **LIEU:** St Laurent Les Eglises
ORGANISATEUR TECHNIQUE: AMICALE MOTOCYCLISTE D'AMBAZAC

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométrateurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	BOUGAIN Gilles	Licence : 4673
Président du Jury ou Arbitre*	BREHIER Jean Pierre	Licence : 225025
Membre du Jury	DECOUT Delphine	Licence : 197143
Membre du Jury	VALLE Guillaume	Licence : 243488
Commissaire technique responsable	DA ROCHA Guy	Licence : 249866
Responsable du chronométrage	RICHARD Pascal	Licence : 108004

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	DESCRIPTION
open	15		100 à 500cc 2T/ 175 à 600 cc 4T	<input checked="" type="checkbox"/> Solo <input checked="" type="checkbox"/> Equipage de 2 pilotes
vétérans	37		100 à 500cc 2T/ 175 à 600 cc 4T	<input checked="" type="checkbox"/> Solo <input checked="" type="checkbox"/> Equipage de 2 pilotes
juniors	15	23	100 à 500cc 2T/ 175 à 600 cc 4T	<input checked="" type="checkbox"/> Solo <input checked="" type="checkbox"/> Equipage de 2 pilotes
féminines	15		100 à 500cc 2T/ 175 à 600 cc 4T	<input checked="" type="checkbox"/> Solo <input checked="" type="checkbox"/> Equipage de 2 pilotes
trophée parents/enfants	15		100 à 500cc 2T/ 175 à 600 cc 4T	<input type="checkbox"/> Solo <input checked="" type="checkbox"/> Equipage de 2 pilotes
				<input type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage de pilotes
				<input type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage de pilotes
				<input type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage de pilotes
				<input type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage de pilotes

Pilotes de moins de 13 ans : un temps de repos au moins égal au temps de roulage sera observé entre chaque relais.
Pilotes de 13 ans et plus : un temps de repos au moins égal à la moitié du temps de roulage sera observé entre chaque relais.

ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

- NON OUI (78€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 95 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ...	Dr VAURS	Nombre d'ambulance(s)	1
Nombre de secouristes	6	Temps de trajet (en min)	40 minutes
Hôpital le plus proche	CHU de Limoges		

ARTICLE 7 / LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site Le Chambon
Adresse 87240 SAINT LAURENT LES EGLISES

Caractéristiques :

Longueur du circuit 7 kms
Largeur minimum de la piste 4 mètres
Nombre d'OCP* 6
**Officiels Commissaires de Piste*



- ✓ relief naturel du terrain
- ✓ obstacles type motocross*
- ✗ difficultés artificielles (rondin de bois, rocher etc.)

* en nombre retreint et facilement contournables

CAPACITÉ MOTO : 210
(maximum 30 par km)

CAPACITÉ QUAD :
(maximum 30 par km)



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: le 7/03/2024

[Signature]
AMICALE MOTOCYCLISTE
87240 AMBAZAC

VISA DE LA LIGUE

DATE: 26/03/2024



VISA DE LA FFM

DATE: 22/05/2024
NUMÉRO: 24/0559



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org
[Signature]

ENDURO

ENDURANCE TT

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

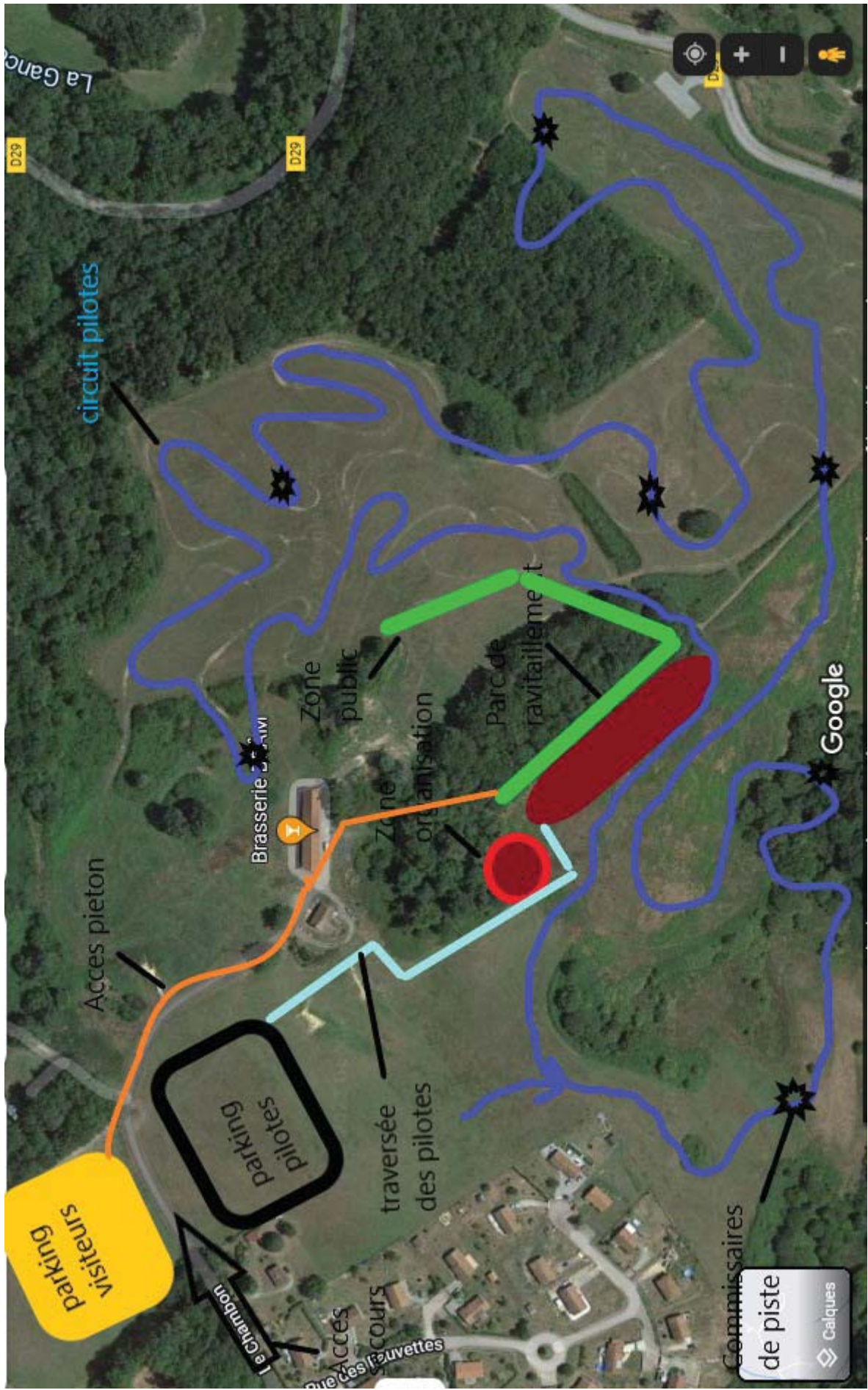
MOTO-CLUB: AMICALE MOTOCYCLISTE D'AMBAZAC

DATE: 7 juillet 2024

LIEU: SAINT LAURENT LES EGLISES



<i>HEURE DE DEBUT</i>	<i>HEURE DE FIN</i>	<i>DEROULEMENT</i>	<i>CATEGORIE (S)</i>	<i>DUREE</i>
8h	10h	Contrôles administratifs		
8h	10h	Contrôles techniques		
10h	10h15	Briefing pilotes		
10h30	11h	Essais Libres		
11h30		Départ		
14h30		Arrivée	solos	
16h30		Arrivée	duos	
17h30		Remise des Prix		





Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de manifestations motos ou de quads

(art. A 331-17 alinéa 5 et A 331-20 alinéa 8 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

**AMICALE MOTOCYCLISTE D AMBAZAC
13 Rue Georges Périn - 87400 SAINT-LEONARD-DE-NOBLAT**

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n° 11254301504 garantissant l'organisation de la manifestation de véhicules terrestres à moteur **ENDURANCE TT** se déroulant à **SAINT LAURENT LES EGLISES** du **07/07/2024** au **07/07/2024**.

Cette attestation est valable du **07/07/2024** à **07 :00** au **07/07/2024** à **19:00**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport**, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à Strasbourg

, le **14 mai 2024**


GIE AXA France
26 avenue du Rhin
CS 70057
67027 STRASBOURG CEDEX
Tél. : 03 88 44 62 01



Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage corporel</i> garanti	10 000 000 €	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage matériel</i> garanti	1 500 000€	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
Les risques environnementaux (Article 2 des conditions générales) :		
Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont :		
Le <i>préjudice écologique</i> (y compris les frais de prévention) et <i>responsabilité environnementale</i>	500 000€	Néant
	50 000€	

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement.

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) : conformément à l'article R211-7 du Code des assurances : l'assurance est souscrite sans limitation de somme pour les dommages corporels sous réserve des dispositions de l'article 3- 2 des conventions spéciales.